

## Réunion du Comité de Pilotage

### Groupe de Travail sur les Pertes Electriques

27 avril 2009 de 16h00 à 19h00

---

#### Compte-rendu

La réunion du 27 avril 2009 a eu lieu en présence :

*des membres du Comité de Pilotage* : **Eric Dyèvre**, Commissaire à la CRE, Président du Groupe de travail ; **Pierre Bornard**, Vice-Président du Directoire de RTE ; **Fabien Choné**, Président de l'ANODE ; **Jean-François Conil-Lacoste**, Directeur Général de Powernext ; **Robert Durdilly**, Président de l'Union Française de l'Electricité ; **Jan Horst Keppler**, Professeur des Universités en Sciences Economiques ; **Thierry Pons**, Membre du directoire, Directeur Général Adjoint Clients et Fournisseurs d'ERDF ; **Juan Luis Rios**, Secrétaire Général d'EFET TF France ; **Emmanuel Rodriguez**, Président de la Commission Electricité de l'UNIDEN ;

*et des membres du Groupe de Soutien* : **Jérémy Astier**, Direction Juridique, département règlementation et procédure, chargé de mission ; **Marie-Hélène Briant**, Direction de l'accès aux réseaux électriques, chef du département économie et tarification ; **Isabelle Dechavanne**, Direction des affaires financières et de la surveillance des marchés de gros, chef du département finance ; **Marie Dufourg**, Direction des affaires financières et de la surveillance des marchés de gros, département surveillance des marchés de gros, chargée de mission ; **Sophie Plumel**, Direction de l'accès aux réseaux électriques, département économie et tarification, chargée de mission ; **Elliot Romano**, Direction des affaires financières et de la surveillance des marchés de gros, chef du département surveillance des marchés de gros.

**Pierre Fontaine**, Sous-Directeur Système électrique et énergies renouvelables de la DGEC, était excusé.

## **1. Approbation du document de synthèse rédigé suite à la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2009**

Le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2009 est approuvé par les membres du comité de pilotage. Une version publique, sans référence nominative, de ce compte-rendu sera mise en ligne sur le site Internet du groupe de travail <http://gtpe.cre.fr/>

## **2. Présentation de la politique d'achat des pertes appliquée par ERDF**

La politique de ERDF a consisté à caler les objectifs de volume à couvrir sur les marchés à terme sur des scénarios moyens et à privilégier les produits *Calendar*, plus liquides et cotés sur une longue période. Dans ce but, ERDF a recours à des échanges de blocs trimestriels ou mensuels pendant l'année en cours.

Le Comité de Pilotage s'interroge sur l'impact de ces échanges s'ils devaient amener ERDF à être long en été et court en hiver. ERDF propose d'apporter des précisions sur cet aspect.

Dans le cadre des règles actuelles, les volumes de pertes en écart détectés à la suite du processus de réconciliation temporelle sont valorisés aux prix du marché *spot* sans tenir compte des coûts de trésorerie induits par les délais du processus.

En réponse à plusieurs questions des membres du comité de pilotage, il est précisé :

- que la réduction des volumes de pertes non techniques passe par une meilleure détection des fraudes, mais aussi par l'évolution du système de comptage prévu par ERDF qui permettra une connaissance en temps réel des soutirages ;
- que ERDF devrait intervenir sur EPEX d'ici la fin de l'année ;
- que les opérations de dédit sont réparties entre fournisseurs par tirage au sort.

ERDF présentera, lors d'une prochaine réunion du Comité de Pilotage, l'impact sur le volume de pertes de la procédure générale validée lors de la plénière GTE du 26/01/2007 en matière de traitement des fraudes<sup>1</sup> :

## **3. Présentation de la politique d'achat des pertes appliquée par RTE et des prévisions d'évolution des volumes de pertes sur le réseau de transport dans le futur**

Le Comité de Pilotage s'interroge sur la nature de l'engagement que prennent les fournisseurs de pertes auprès desquels les gestionnaires de réseaux souscrivent des produits optionnels.

Les interrogations portent également sur l'optimalité des modalités de couverture par les gestionnaires de réseaux ; Ne conviendrait-il pas de recourir à des options permettant d'optimiser le prix d'achat ?

En réponse à une question, Pierre Bornard indique que trois personnes s'occupent des achats de pertes pour RTE, l'estimation J-2 étant faite par les opérateurs 7/7 du centre de

---

<sup>1</sup> Document consultable sur Internet à l'adresse :  
<http://www.gte2007.com/download.php?rubrique=referentiel&idFichier=66>

*dispatching* national. Thierry Pons précise que pour ERDF, sept personnes sont en charge des achats de pertes, dont trois en *front-office* et quatre en *back-office*.

Le Comité de Pilotage souhaite connaître l'exposition au prix *spot* à la vente et à l'achat pour ERDF et RTE compte tenu de leurs politiques respectives.

#### **4. Présentation des chiffres du rapport 2007 sur les ventes de pertes : parts de marché, HHI, volumes, nombre d'appels d'offres, types de produits demandés**

La question de savoir en quoi les achats de pertes contribuent à la liquidité du marché est posée. Le rapport de surveillance sur le fonctionnement des marchés de gros français en 2007 publié par la CRE en décembre 2008 donne des chiffres qui sont repris dans la présentation faite par le groupe de soutien (cf. transparent 2).

Le Comité de Pilotage pose la question de l'impact des VPP sur la liquidité de marché. Pour certains de ses membres, la disparition des VPP aurait un impact négatif sur la liquidité du marché de gros. En effet, selon lui, il y a un effet multiplicatif des volumes d'énergie proposés sur le marché de gros. Il évalue cet effet à 7 sur le marché allemand.

D'autres membres, précisant qu'il est de coutume de considérer que les VPP, et respectivement les pertes, alimentent en entrée, et respectivement en débouché, le marché de gros, s'étonnent que l'on puisse s'inquiéter de l'avenir de la taille du marché de gros en cas de disparition de l'un ou l'autre de ces mécanismes. En outre, il est souvent affirmé que le marché de gros disparaîtrait si les gestionnaires de réseaux achetaient autrement leurs pertes. Mais alors, que deviendraient les volumes vendus en VPP ?

#### **5. Présentation du cadre d'analyse économique**

Le Comité de Pilotage s'interroge sur la mise en opposition des notions de coût et de volatilité. Il est précisé qu'une plus forte volatilité, si elle est bien gérée, peut permettre d'obtenir un coût plus bas. En revanche, la maîtrise de la volatilité a un coût.

#### **6. Prochaine réunion**

Par manque de temps la discussion prévue au point 6 de l'ordre du jour a été reportée à la réunion du Groupe de travail du 2 juin 2009.

Les résultats préliminaires du benchmark international seront présentés à la réunion du 2 juin 2009. À cette occasion, Juan Luis Rios fera une présentation du système de couverture des pertes en Espagne. Le *Position Paper* de l'ERGEG du 15 juillet 2008 intitulé « *Treatment of Losses By Network Operators* » sera porté à la connaissance des acteurs via le site Internet du groupe de travail <http://gtpe.cre.fr/>.